



- ✓ La cotisation de la ludothèque de la Servette s'élève à **30.- par famille** et par année. Prière de vous munir d'une pièce d'identité.
- ✓ Les horaires du prêt sont les suivants:
Mardi/Mercredi/Jeudi: 15h00-18h00
Mercredi/Vendredi: 9h30-11h30
- ✓ Pour les familles avec un membre porteur d'handicap (TSA), la durée du prêt est de **56 jours** renouvelable une fois (56 nouveaux jours). Le renouvellement peut être demandé par téléphone, par email ou à la ludothèque, avant l'échéance.
- ✓ Si le jeu n'est pas remis complet, une amende de **Fr. 1.-** est exigible par jeu. Un délai de 28 jours est accordé pour la recherche des pièces. Faute de quoi, elles seront facturées.

8 rue Chouet 1202 Genève Tél 022 733 29 59 ludoservette@bluewin.ch

CCP 12-18953-1 association de la ludothèque Servette-Grottes



Règlement Emprunt de jeux

- ✓ L'inscription donne le droit d'emprunter **deux jeux par membre**. Les institutions peuvent emprunter jusqu'à 5 jeux par groupe.
- ✓ Chaque prêt est accordé pour une durée de **28 jours** renouvelable une fois (28 nouveaux jours). Le renouvellement peut être demandé par téléphone, par email ou à la ludothèque.
- ✓ *Exeptions: pour les anniversaires, il est possible d'emprunter des jeux supplémentaires durant une semaine maximum.*
- ✓ Avant d'emprunter un jeu, le membre s'assure qu'il est **en bon état et complet**. Il s'engage à le rendre dans le même état.
- ✓ Si le jeu n'est pas remis dans les délais, une amende de **Fr. 1.-** est exigible par semaine de retard et par jeu.
- ✓ En cas de perte ou de détérioration du jeu ou de ses éléments, un dédommagement sera demandé en fonction de sa valeur.

Le personnel de la ludothèque n'est en aucun cas responsable des accidents éventuels résultant de l'utilisation des jeux survenant dans les locaux et à l'extérieur.